



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 333

7 mars 2011



## Les nouvelles courent

### L'équipe s'agrandit

Nouvellement arrivée dans la ville de Québec, je m'intègre au Collectif avec grand espoir de contribuer à la lutte pour un Québec sans pauvreté. Je me présente : Cynthia Moreau, citoyenne, étudiante, travailleuse, militante et artisane. J'arrive avec l'envie de faire bouger les choses avec vous et aussi de contribuer à la réflexion sur les moyens de lutter contre la pauvreté. J'assurerai le poste de responsable du développement et de la recherche AVEC, que j'espère accomplir avec brio. C'est avec curiosité et intérêt que je prends connaissance de l'ensemble des activités du Collectif. Plein d'idées émergent ! J'ai plus que hâte de vous les partager, d'écouter les vôtres et de construire ensemble autour d'un intérêt commun.

Ayant surtout des expériences sur la sécurité alimentaire et l'environnement urbain, ma sensibilité pour la situation de milliers de personnes en situation de pauvreté n'en est pas moindre. C'est avec un plaisir immense que j'entrevois ma collaboration avec toutes les personnes travaillant de près ou de loin avec le Collectif et j'anticipe avec impatience les multiples rencontres que je serai amenée à faire.

Au plaisir de vous croiser !



**Suivez le Collectif sur FACEBOOK**

## Journée internationale des femmes 2011 En action pour les droits

Le mouvement des femmes est toujours en action ! Il poursuit sa lutte pour le bien commun et le respect des droits. Cette année, la journée internationale des femmes sera célébrée au Québec avec un accent de protestation contre la taxe santé de 200 \$ par personne. Décrétée dans le dernier budget libéral, cette « contribution santé » illustre bien comment le gouvernement Charest ébranle les services publics avec le principe d'utilisateur/payeur. Les femmes sont particulièrement touchées par ce genre de mesures qui touche plus durement les personnes pauvres et à revenus modestes.

Les droits des femmes sont aussi menacés par le gouvernement fédéral. À Ottawa, les troupes conservatrices de Harper affaiblissent

les organisations qui défendent les femmes et leurs droits et menacent leurs acquis, par exemple le libre choix des femmes en matière d'avortement, ici et ailleurs dans le monde.

### Déterminés et solidaires

Dans ce contexte difficile, les femmes et leurs alliés sont toujours plus déterminés à poursuivre la lutte pour l'égalité et la défense du bien commun. Le Collectif croit que la lutte à la pauvreté et la lutte pour l'égalité sont intimement liées. Bougeons ! Joignez-vous aux activités tenues dans votre région. Informez-vous auprès des groupes de femmes près de chez vous. Il fait tempête aujourd'hui, demain il fera beau. Le 8 mars, on est solidaires !



Droits d'auteur : Huguette Latulipe/Promotion inc. Illustration : Geneviève Guénette

Le Collectif 8 mars :



# UN BUDGET ÉQUITABLE

UNE QUESTION DE  
**CHOIX**

- ✓ SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES
- ✓ RÉPARTITION DE LA RICHESSE
- ✓ EMPLOIS DE QUALITÉ

~~TAXE SANTÉ  
HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ  
TARIFICATION ET PRIVATISATION~~



[www.alliancesociale.org](http://www.alliancesociale.org)



Coalition opposée  
à la tarification  
et à la privatisation  
des services publics

[www.nonauxhausses.org](http://www.nonauxhausses.org)

**MANIFESTATION NATIONALE**  
**SAMEDI 12 MARS 2011 À 12 H • PLACE DU CANADA À MONTRÉAL**



Peel  
Bonaventure

# Crédit d'impôt pour solidarité et dépôt direct obligatoire

## La protectrice du citoyen s'en mêle

Après l'Union des consommateurs, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif, c'est maintenant au tour de la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, de recommander au ministre des Finances, Raymond Bachand, d'abandonner l'obligation d'être inscritE au dépôt direct pour avoir droit au crédit d'impôt pour solidarité.

### La protectrice préoccupée

Dans une lettre adressée au ministre Bachand, la protectrice du citoyen se dit « préoccupée par les difficultés associées au fait que l'inscription au dépôt direct sera un critère pour déterminer l'admissibilité, alors que nous savons que bon nombre de citoyens n'ont pas de compte dans une institution financière et qu'il peut être très difficile, voire impossible, notamment pour une personne dont le dossier de crédit a déjà été refusé, de procéder à l'ouverture d'un compte ».

La protectrice rappelle qu'environ 2,7 millions de ménages pourront bénéficier du crédit pour solidarité à compter de juillet. Cependant, selon les chiffres que le ministère des Finances lui a fournis, au moins 70 000 ménages – dont 50 000 personnes assistées sociales – pourraient être privés de ce crédit si le ministre des Finances s'obstine à faire du dépôt direct un critère d'admissibilité.

### De nombreuses plaintes

Dans sa lettre, madame Saint-Germain affirme qu'en date du 18 février, le Protecteur du citoyen avait déjà reçu 264 plaintes au sujet du dépôt direct obligatoire. Le nombre de plaintes n'a cessé de croître depuis. Il s'élèverait à plus de 400 aujourd'hui, d'après ce que rapporte Jean-Marc Salvat dans un article paru mercredi dans *Le Soleil*. Selon le journaliste, il est « totalement inusité » de voir un si grand nombre de plaintes pour une mesure qui n'est pas encore en application.

### Trois recommandations

Pour remédier à cette situation paradoxale – c'est-à-dire instaurer, d'un côté, un crédit d'impôt pour d'amoindrir l'impact des hausses de taxes et de tarifs sur les ménages à

faible revenu et, de l'autre, priver de ce crédit une fraction non négligeable des ménages qui y ont droit – la protectrice formule trois recommandations.

La première : mettre en place un mécanisme qui s'assurera que les citoyenNES n'ayant pas de compte bancaire puissent bénéficier du crédit pour solidarité sur une base mensuelle.

La deuxième : faire en sorte que les citoyenNES puissent obtenir rétroactivement ce crédit lors de la production de leur déclaration d'impôts.

La troisième : permettre le dépôt direct du crédit pour solidarité dans le compte de toute institution financière reconnue, même si elle n'est pas une banque à chartre canadienne ou une caisse populaire située au Québec.

### Le ministre conciliant et intransigeant

Dans un entretien avec *Le Soleil*, le ministre Bachand s'est montré conciliant. Il a assuré que le gouvernement allait s'occuper des gens qui *ne peuvent pas* ouvrir de compte dans une institution financière, sans toutefois dire comment il prévoyait s'y prendre. Le ministre s'est cependant montré très intransigeant envers les gens qui *ne veulent pas* ouvrir un compte. Selon lui, l'État n'a pas à aider, de quelque façon que ce soit, les personnes cherchant à se mettre à l'abri de créanciers.

À ce sujet, la protectrice affirme : « je m'interroge sur la distinction que l'on veut établir entre ceux *qui ne peuvent pas* et ceux *qui ne veulent pas* procéder à l'ouverture d'un compte dans une institution financière. À cet égard, il m'apparaît déraisonnable que ce soit les citoyens les plus démunis [sic] qui aient le fardeau de démontrer qu'ils ne peuvent pas adhérer au dépôt direct ».

### Maintenir la pression

Tant et aussi longtemps que le ministre ne se sera pas ravisé, qu'il n'aura pas trouvé une solution acceptable tant pour les personnes qui n'ont pas de compte bancaire que pour celles qui n'en veulent pas, – bref, jusqu'à ce qu'il ait renoncé à la mise en place de cette injustice flagrante –, il est du devoir des mouvements

sociaux de maintenir la pression. Comment ? En envoyant un courriel ou un fax au cabinet du ministre Bachand, de même qu'en déposant une plainte auprès du Protecteur du citoyen. À cet effet, vous trouverez des lettres-types et les coordonnées de l'un et l'autre en suivant ce lien : <http://tinyurl.com/46hjan9> . Ne laissons pas le ministre appauvrir les plus pauvres de nos concitoyenNES!

### Dernière minute

Le cabinet du ministre des Finances a répondu\*, par l'entremise de son directeur, à la lettre que lui avait envoyée l'Union des consommateurs le 20 décembre dernier. Rappelant d'abord que l'obligation du dépôt direct n'a plus rien d'une nouveauté, qu'elle est déjà en application relativement à de nombreux crédits d'impôt *anticipés* (maintien à domicile d'une personne âgée, supplément à la prime au travail, frais de garde d'enfants, etc.), le ministère s'affaire ensuite à démontrer les avantages que comporte ce mode de paiement – non sans une certaine arrogance.

### Des confirmations

Le directeur du cabinet confirme, sans donner toutefois de détails, que des mesures particulières seront prises pour les personnes qui, « pour des raisons hors de leur contrôle », ne peuvent pas s'ouvrir un compte. Pour ce qui est des personnes qui, par choix, refusent de s'en ouvrir un, le message est on ne peut plus clair : ils « ne bénéficieront d'aucunes mesures d'exception [sic] ».

Bref, le ministère des Finances adopte la ligne dure malgré les recommandations de la protectrice du citoyen. Il est inacceptable d'appauvrir les plus pauvres et les plus excluEs de la société. Le Collectif ne restera pas passif devant une attitude aussi fermée. Le ministre Bachand doit trouver une solution acceptable pour touTEs. À suivre... 

\* On peut lire la réponse du ministère des Finances à l'adresse suivante : [http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/docu/polsocfisc/Rep\\_MinFinances\\_110302.pdf](http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/docu/polsocfisc/Rep_MinFinances_110302.pdf)